

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2022

Présents : Monsieur Gilles TURLAN – Le Maire, Madame Caroline ANTONIO, Monsieur Geoffrey CAPUS, Madame Sonia DOMINGO, Monsieur Francis DUSSEL, Madame Nathalie HUAU, Monsieur Clément HUBIN--ANDRIEU, Monsieur Eric MALIE, Monsieur Eric MONNAUX, Monsieur Robert SOUBREVIE, Madame Martine SOULET-SOUPA

Procurations : Monsieur Michaël RODRIGUEZ à Monsieur Clément HUBIN--ANDRIEU, Madame Estelle MORANT à Monsieur Robert SOUBREVIE, Madame Béatrice LOPEZ à Madame Caroline ANTONIO

Excusée : Madame Françoise RABARY

Suppléants excusés ne prenant pas part au vote : Madame Charlotte BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul RABARY

Madame Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 9h30.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :

- du Conseil Municipal du 9 février 2022

**Vote : A l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Dénomination de voie zone des « massies »

**Vote : A l'unanimité**

### COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion.

**Vote : A l'unanimité**

## COMPTES ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Présentation du compte administratif du BUDGET GENERAL

**Vote : A l'unanimité**

## DETERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Document envoyé : état 1259 et simulation du taux proposé par Monsieur le Maire

**Vote : A l'unanimité**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente les lignes d'orientation en matière d'attribution des subventions pour l'année 2022.

**Vote : A l'unanimité**

## BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire présente la proposition de budget envoyée aux membres du conseil municipal

**Vote : A l'unanimité**

## CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE COLLECTE DE PNEUS AGRICOLES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la commission « ruralité » de la CAGG, il a été proposé de mettre en place une organisation afin de collecter et recycler les pneus usagers stockés dans des exploitations agricoles. Un courrier a été envoyé aux agriculteurs des communes et un tableau récapitulatif a été envoyé aux communes, recensant les agriculteurs intéressés et le nombre (et poids) des pneus de chacun.

D'après les données fournies par l'agglo, environ une trentaine de tonnes de pneus pourrait être récupérée, sachant que le coût de collecte et recyclage est d'environ 240 € la tonne.

Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 6% du prix afin d'encourager cette démarche de récupération.

Le coût pour la commune serait d'environ 450 €.

Considérant qu'il est jugé opportun de collecter et de recycler les pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :

- Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
- Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
- Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune

Considérant l'expertise des services de la Communauté d'agglomération en matière de collecte des déchets

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'agglomération une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal**

- **Décide**, en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, de confier mandat aux services de la Communauté afin d'organiser, de piloter et surveiller l'opération globale de collecte de pneus.
- **Approuve** la participation financière de la commune au coût TTC de la collecte sur son territoire communal
- **Autorise** le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'une prestation de service de collecte des pneus agricoles (projet joint en annexe), ainsi que les avenants éventuels à cette convention.

**Vote : A l'unanimité**

#### ACCOMPAGNEMENT PAR LA FORMATION DE L'ADEFPAT

Monsieur le Maire indique que la commune a souhaité lancer une réflexion autour d'un projet de logement pour personnes âgées dans la commune, du type « habitat partagé » ou autre.

Un groupe projet a été chargé d'élaborer des propositions, d'étudier les différentes possibilités.

Ce groupe est accompagné dans le cadre d'un « accompagnement par la formation » auprès de l'ADEFPAT.

La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'Adefpat pour développer une compétence collective au sein du groupe projet

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'Adefpat.

La contribution de la commune au financement de cette formation accompagnement est d'un montant correspondant, à 10% du cout global de l'accompagnement, soit 900 euros.

**Vote : A l'unanimité**

#### DENOMINATION DE VOIES DE MASSIES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire modifier la délibération du conseil municipal du 29 octobre 2015. En effet, cette délibération avait pour but de nommer les voies de la zone des Massies sur la commune.

Il propose au conseil municipal de valider les choix suivants :

- Rue du Cacièr (acacias) modifié en « rue des acacias

**Vote : A l'unanimité**

#### QUESTIONS DIVERSES

- Point Accueil Ukrainien

La séance est levée à 11h45.